

seul. Il prononce les serments qu'il a prononcés trois fois : ce sont toujours serments éternels, accompagnés de l'abdication. La renonciation au trône est envoyée par simple lettre. On ne perd pas de temps à Bucarest. En 1919, quand Carol abdiquait pour la seconde fois, on vit le président du Conseil, le président de la Chambre le supplier durant trois jours, lui arracher un désaveu. Le roi reçut froidement les messagers au retour : ils avaient réussi dans la mission confiée du bout des lèvres. Aujourd'hui ces amis du prince sont dans l'opposition. M. Bratianou ne procède pas de la même manière. On convoque le Conseil de la Couronne. Le roi y pleure à chaudes larmes, serre les mains des chefs de l'opposition, mais affirme sa décision irrévocable de tuer moralement son fils, qui n'est pas là pour se défendre. Quelques hommes courageux font en vain remarquer qu'on peut dépêcher en Italie des émissaires. Ils font état du courage de la princesse Carol, qui refuse de se laisser divorcer. Ils remarquent qu'il n'y a pas urgence de procéder à l'exécution. En vain. On passe le lacet. On impose au prince les renonciations au trône (28 décembre 1925). La dynastie vizirienne est ainsi consolidée. Mais la tragédie n'est pas close.

Les élections du 7 juillet, la minorité et la Régence.

— Le 20 juillet 1927, le roi Ferdinand meurt. Le roi sans couronne, M. Jean Bratianou gouverne. Il n'y a rien de changé en Roumanie.

Le roi Ferdinand meurt quelques semaines après la constitution du cabinet « libéral », quelques jours après les élections des 7 et 10 juillet, qui constituaient à la Chambre et au Sénat, la majorité « libérale » nécessaire, qui réduisaient à l'insignifiance une opposition